

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

Concernant l'acquisition, au bénéfice de l'EPFIF, des lots n°18, 34, 22 et 44 de la parcelle cadastrée section AO 61 sise 183 rue d'Aguesseau et 37 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt, nécessaires à l'opération de restructuration urbaine d'intérêt général du secteur « Paul Bert – Aguesseau » à Boulogne-Billancourt

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du jeudi 17 janvier 2019 au jeudi 31 janvier 2019 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs à une enquête parcellaire complémentaire relative à l'acquisition, au bénéfice de l'EPFIF, des lots n°18, 34, 22 et 44 de la parcelle cadastrée section AO 61 sise 183 rue d'Aguesseau et 37 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt nécessaires à l'opération de restructuration urbaine d'intérêt général du secteur « Paul Bert – Aguesseau » à Boulogne-Billancourt.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête, et consigner toute observation éventuelle sur le registre tenu à sa disposition à la mairie de Boulogne-Billancourt – hôtel de ville – direction de l'immobilier (1^{er} étage) - 26 avenue André Morizet – 92100 Boulogne-Billancourt, du jeudi 17 janvier 2019 au jeudi 31 janvier 2019 inclus, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Les observations pourront également être adressées par écrit, à la mairie de Boulogne-Billancourt, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Monsieur Lionel Braconnier, directeur de banque en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant trois permanences, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux jours, lieux et horaires suivants :

Mairie de Boulogne-Billancourt : hôtel de ville – direction de l'immobilier (1^{er} étage) – salle de réunion DGS1 – 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt :

- le jeudi 17 janvier 2019 de 08 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 24 janvier 2019 de 13 h 30 à 17 h 30
- le jeudi 31 janvier 2019 de 13 h 30 à 17 h 30

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête parcellaire complémentaire, pour émettre son avis.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Boulogne-Billancourt ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Vincent BERTON